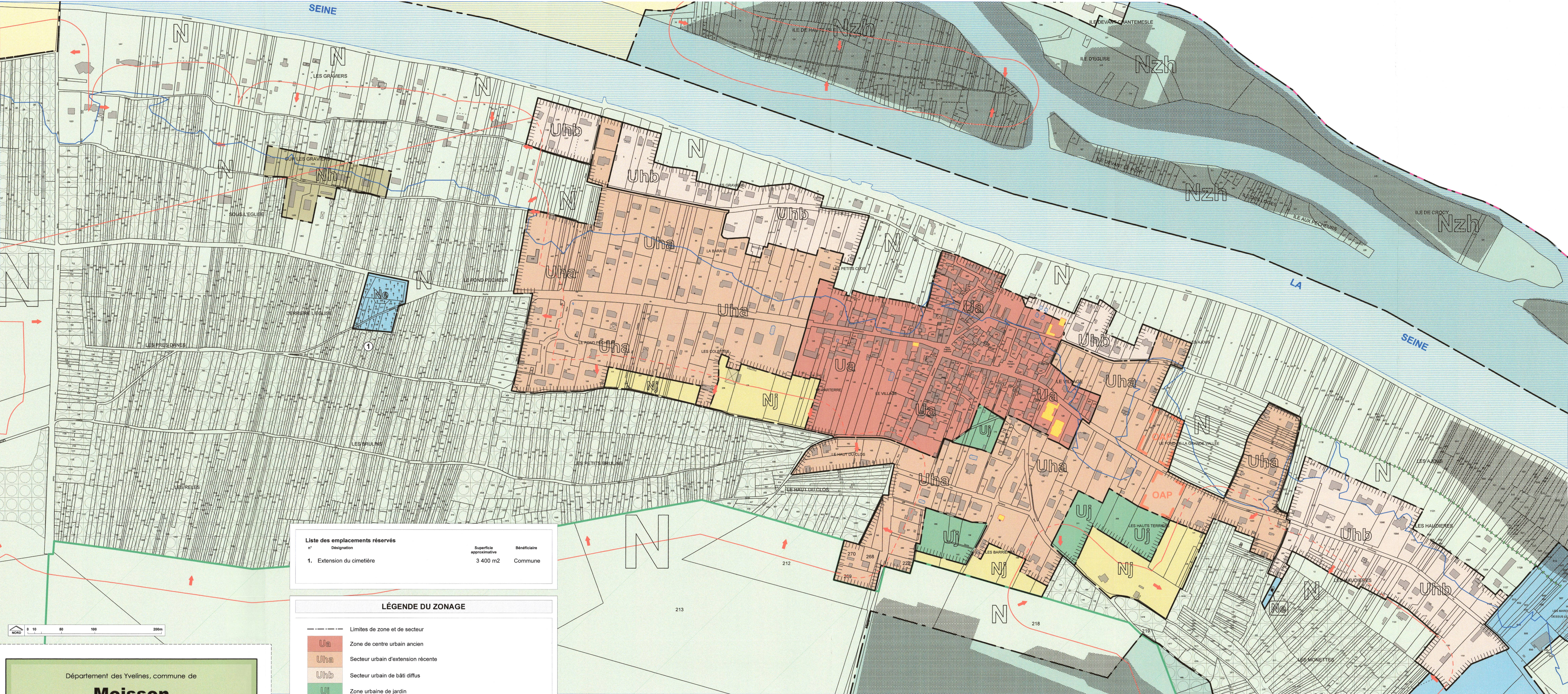




Liste des emplacements réservés			
n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Extension du cimetière	3 400 m2	Commune

LÉGENDE DU ZONAGE

Ua

Uha

Uhb

Uj

A

N

Ne

Nh

Nj

Nzh

Continuité de cheminement piétonnier à respecter

Espace boisé classé

Emplacement réservé

OAP

Bande de protection des lisières (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha

Bande de protection des lisières (50m) en site urbain constitué

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19° :

Bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23° :

Mare, alignement d'arbre

Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017

Pour information

Zone humide certaine dont la délimitation est à préciser

Limite indicative de la zone inondable : se référer au PPRI vallée de la Seine et de l'Oise

Périmètre de la réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson

Département des Yvelines, commune de

Moisson

Plan local d'urbanisme

POS approuvé le 12 décembre 1986
1ère révision approuvée le 15 décembre 1990
1ère modification approuvée le 17 janvier 1992

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Moisson

Élaboration du Plu prescrite le 16 octobre 2014
Projet de Plu arrêté le 15 décembre 2016
Projet de Plu approuvé le 12 octobre 2017

PARVENU LE

09 NOV. 2017

SOUS-PRÉFECTURE

78 MANTES LA JOUE

Le maire,

Daniel Courbou

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

plan de zonage de Moisson et de Lavacourt

GILSON & ASSOCIÉS

ASSOCIÉS D'URBANISME ET PAYSAGE

Date :

20 sept. 2017

Phase :

Approbation

Échelle :

1 / 2 000

Pièce n°

4.3

Mairie de Moisson, 34 route de Lavacourt, 78840 Moisson
Tél : 01 34 79 30 41 / Fax : 01 34 79 39 90 courriel : ccouville@moisson.fr

agence Gilson & associés sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

